



# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 10 MARS 2021

## EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2021-030 / 3-2

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 4 mars 2021, se sont réunis en séance à huis clos à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 18 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

**Présents :** Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, A. BELLEVILLE, J-L. BOISSARD, M CHASSON, N. FAYOLLE, M. GUICHERD-DELANNAZ, B. HUET, A. LE BOURDONNEC, M. MISTRE, A. MOREAU, A. MOTTE, J. POLAT, L. RUELLO-MOGORE, B. SARRAT, B. SEVEN, S. VALENTIN, J. VIAL.

**Représentés :** J-P. ALIBEU, H. BARADEL, F. BEVILACQUA, P. BONNARDON, F. BRABRI, P. CHUNG-PEREZ, G. DA COSTA, F. DUFFOUR, A. FAVIER, A. GAL, B. GATTAZ, B. GRANDCAMP, E. LIVERNAIS, C. MOLLIER-SABET, B. PARIS-BERNARD, N. VUILLERMOZ-BIRON.

**Absents :** N. JULLIARD.

La secrétaire de séance désignée est Nadine FAYOLLE.

---

**OBJET : PATRIMOINE - FONCIER / VENTES : Vente de la parcelle AE1090 à SARL CADIMMO**

---

Rapporteur : Martine CHASSON

**EXPOSE :** La parcelle AE 1090, rue des Marteaux, Boulevard de Charavines, et rue de Belledonne a été proposée à la vente à la société SARL CAD IMMO représentée par son gérant Monsieur Lionel MASSIT.

Le tènement n'est pas construit, majoritairement nu, quelques arbustes le long de la rue de Belledonne que l'acquéreur s'engage à ne pas couper et d'un profil plutôt plat avec un talus le long de la rue des Marteaux et le boulevard de Charavines. La surface totale du tènement est d'environ 1 211 m<sup>2</sup> qui permettrait l'implantation de deux maisons d'habitation.

La Commune décide donc de vendre la parcelle AE 1090 pour un prix de 200 000 €.

Le transfert de propriété sera acté devant notaire.

### PROPOSITION :

Vu l'avis FRANCE DOMAINE en date du 10 juillet 2020,

Vu l'avis favorable de la Commission Travaux Urbanisme Environnement & Qualité de Vie en date du 25 février 2021,

... / ...

*Voiron, ville porte de Chartreuse*

Le rapporteur propose au conseil municipal :

- D'approuver les conditions de la présente vente de la parcelle AE 1090 appartenant à la Commune de Voiron,
- D'autoriser Monsieur Yves ALLARDIN, 1er Adjoint au Maire, à signer les actes correspondants.

**DECISION :** La proposition est **ADOPTÉE** par **33 voix POUR** - **C. BADREDDINE** absent au moment du vote  
**AINSI FAIT ET DELIBERE**

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations  
Acte certifié exécutoire depuis  
son dépôt en préfecture.

 Le Maire de VOIRON,  
  
Julien POLAT